



BIENVENUE
WILLKOMMEN
BENVENUTI
WELCOME
BEM-VINDO
BIENVENIDA
MIRË SE VJËN
DOBRODOŠLI
HOŞGELDİNİZ
KU SOO DHOWOW
BUN VENIT
SZERENCSESEN ERKESZTEK
VÍTEJTE
أهلا وسهلا

NEUCHÂTEL

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
COMMUNES NEUCHÂTELOISES

NEUCHÂTEL

FRANÇAIS | 2020

Bienvenue dans le canton de Neuchâtel



*Bienvenue
dans le canton de Neuchâtel*

BIENVENUE
WILLKOMMEN
BENVENUTI
WELCOME
BEM-VINDO
BIENVENIDA
MIRË SE VJËN
DOBRODOŠLI
HOŞGELDİNİZ
KU SOO DHOWOW
BUN VENIT
SZERENCSESEN ERKESZTEK
VÍTEJTE
اهلا وسهلا

NEUCHÂTEL



Bienvenue dans le canton de Neuchâtel

Que vous arriviez d'une autre région de la Suisse, d'un pays voisin ou d'un horizon plus lointain, nous sommes heureuses et heureux de vous accueillir.

Avec son lac et ses hautes vallées, avec ses paysages magnifiques et sa nature bien protégée, le pays de Neuchâtel offre un cadre de vie d'un niveau élevé. Grâce à la haute technologie de ses industries et aux compétences professionnelles de sa main-d'œuvre, il bénéficie d'une réputation enviée. Partout dans le monde, un produit neuchâtelois est synonyme de qualité.

Le canton de Neuchâtel cultive l'esprit d'ouverture et met en œuvre une politique interculturelle qui tend vers l'égalité, l'égale dignité et le bien-être pour toutes et tous. La variété d'origines, de religions et de cultures est une source d'enrichissement pour le canton et sa population.

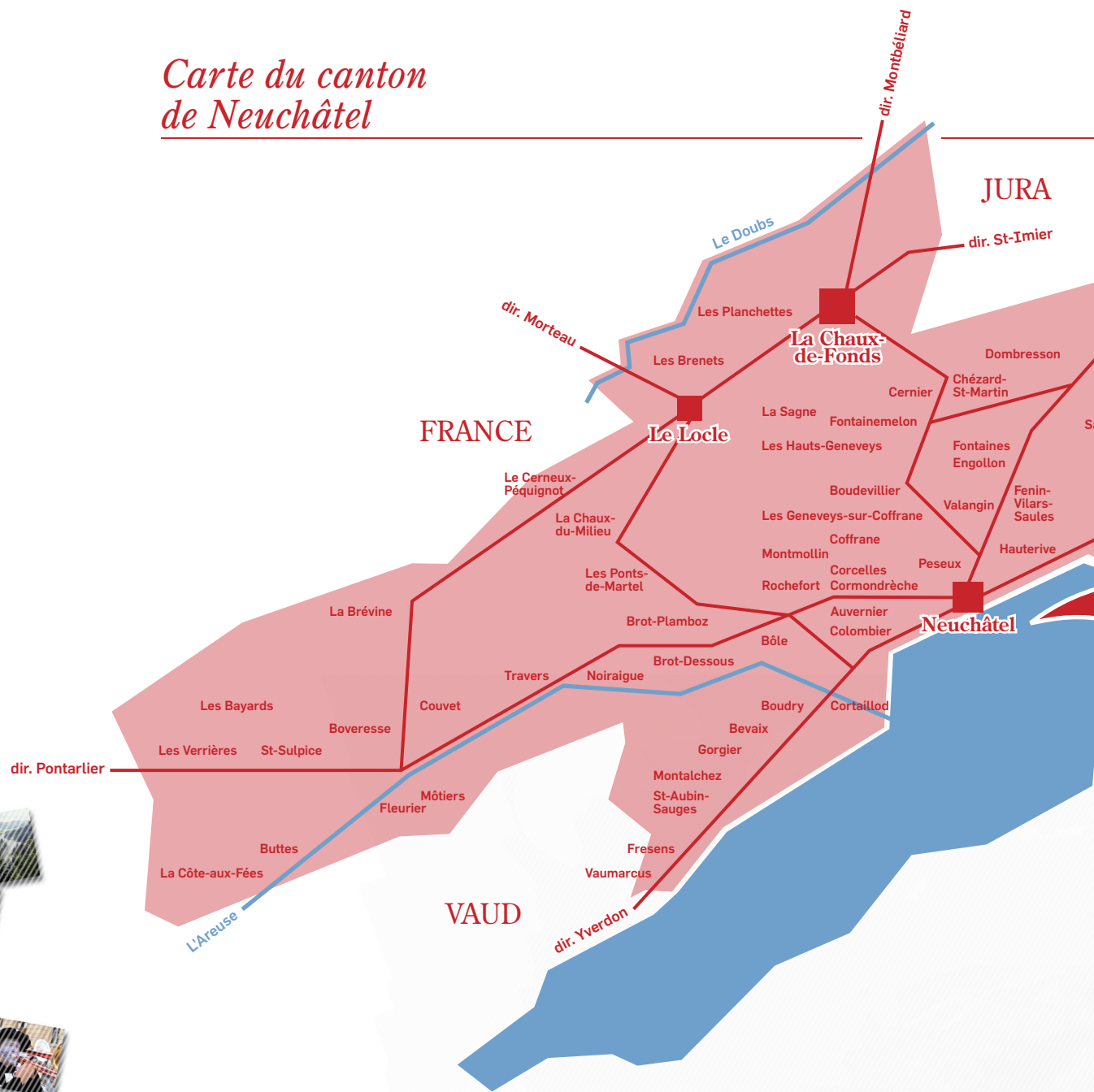
Par cette brochure, nous vous souhaitons la bienvenue et vous proposons quelques adresses et informations qui peuvent vous être utiles.

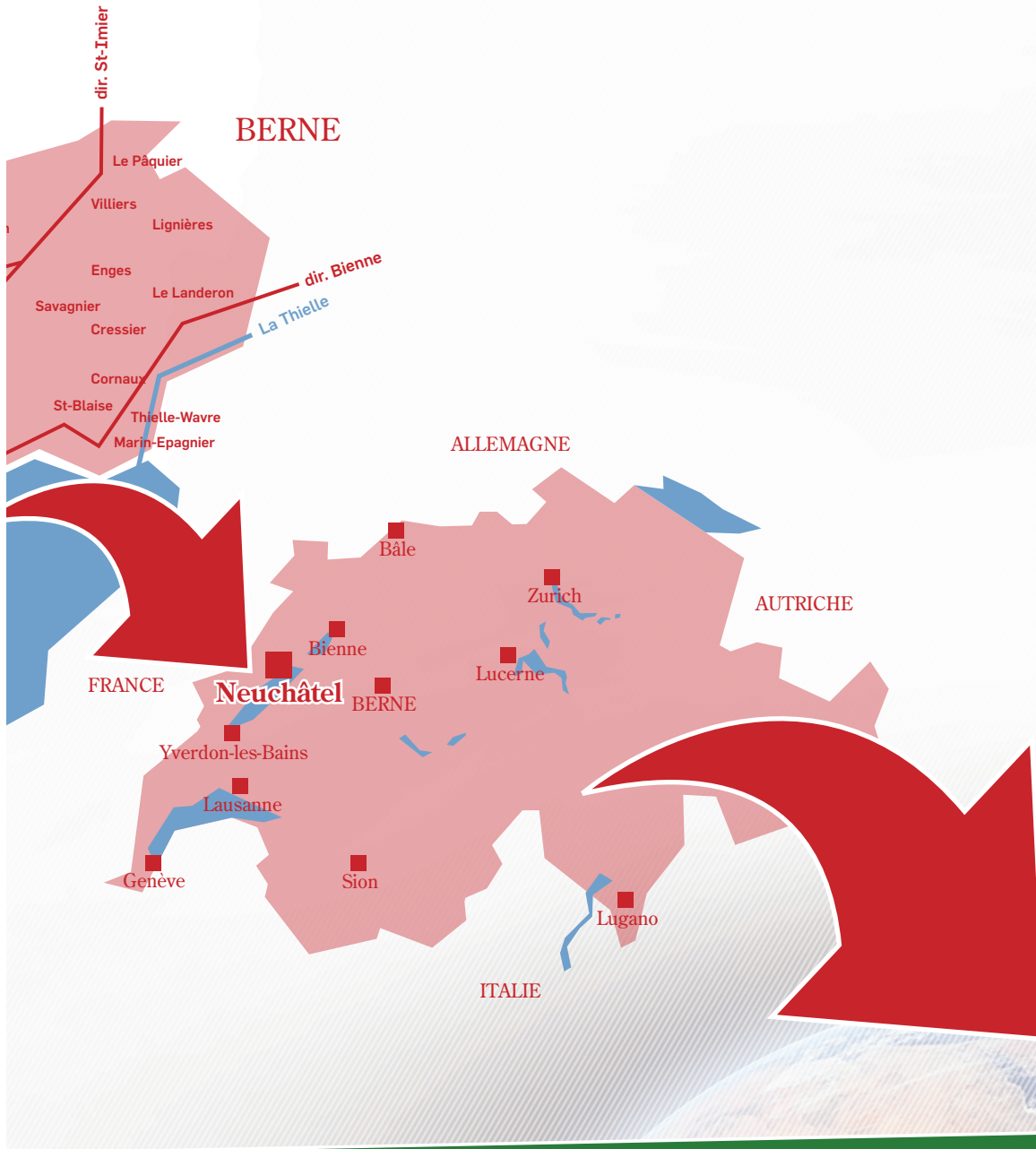
Aujourd'hui voisines et voisins, nous espérons que vous serez demain nos amies et amis.

Gouvernement de la République et Canton de Neuchâtel
Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)



Carte du canton de Neuchâtel





Informations générales

LE CANTON DE NEUCHÂTEL C'EST...

- Une superficie de 803 km².
- Une population totale de 176'000 personnes environ comprenant une population étrangère de l'ordre de 45'000 personnes (~25%) provenant de plus de 150 pays différents.
- Un des 26 cantons et demi-cantons composant la Suisse. Un canton d'expression française.
- Surtout un canton avec une tradition d'accueil dont l'histoire économique, sociale et culturelle a souvent été marquée par celle de ses immigrations successives.

SI VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ET DE RENSEIGNEMENTS

- Adressez-vous en premier lieu au contrôle des habitants de votre commune de domicile, **il est préférable de se rendre personnellement à l'administration communale.**
- Il est également possible de contacter les guichets sociaux régionaux (GSR) pour toute demande de prestations sociales et conseils ou le service de la cohésion multiculturelle (COSM) pour des conseils et informations en lien avec le séjour en Suisse.

Guichet social régional
Service de la cohésion multiculturelle

www.ne.ch/saso/gsr
www.ne.ch/cosm



Infos contacts

SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE

Le **service de la cohésion multiculturelle** (COSM) est un service de l'administration cantonale qui a pour mandat d'encourager et soutenir l'intégration des personnes installées dans le canton. Il œuvre entre autre pour favoriser les contacts et la compréhension entre les différentes composantes de la population neuchâteloise. Le service est également actif dans la prévention du racisme et des discriminations, ainsi que dans le conseil et le soutien aux projets visant l'intégration des personnes migrantes et la prévention des discriminations. Les prestations suivantes sont notamment proposées :

- Un centre de consultation et d'information (conseil et orientation, information, soutien administratif, traduction orale et écrite, médiation, accompagnement), en différentes langues, ouvert à toutes et tous, garantissant la confidentialité. Des personnes compétentes vous écouteront, conseilleront et soutiendront judicieusement sur les principaux domaines de la vie en Suisse (séjour et permis, formation, travail, administratif, santé, ...). Les permanences de consultations sont proposées à la Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel et à Fleurier.
- Une écoute, un soutien et des conseils à toute personne confrontée à une situation à caractère raciste ou discriminatoire, qu'elle en soit victime ou témoin.
- Des informations sur les possibilités d'apprentissage du français.
- Une liste des cours de langue et culture de différents pays.
- Une liste d'adresses des communautés étrangères du canton.
- Un réseau d'interprètes et de traducteurs et traductrices.

Pour toute information ou question:

Service de la cohésion multiculturelle
Place de la Gare 6 , 2300 **La Chaux-de-Fonds**,

032 889 74 42
www.ne.ch/cosm

SITES INTERNET UTILES

- Le site de l'Etat de Neuchâtel propose des informations utiles ainsi que des liens vers les villes, les communes et la Confédération: www.ne.ch
- Les pages www.ne.ch/migrationsetintegration vous renseignent plus en détails sur les questions de migration, d'intégration et de naturalisation.
- Le site du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) www.sem.admin.ch vous fournit des informations sur les questions de migration, d'intégration et de naturalisation à l'échelon fédéral.



Infos contacts

NUMÉROS D'URGENCE:

Police	117
Feu	118
Secours routier	140
La main tendue	143
Ambulances	144
Intoxications	145

CONSULTATIONS JURIDIQUES

Rue des Beaux-Arts 11, 1^{er} étage (mercredi de 16h00 à 19h00)
2000 **Neuchâtel**

www.oan.ch

Rue du Rocher 1 (jeudi de 16h00 à 19h00)
2300 **La Chaux-de-Fonds**

www.oan.ch

Un avis oral et un conseil sur la marche à suivre est fourni par un avocat qui intervient à titre bénévole. Un montant de 30.- est demandé pour couvrir les frais administratifs. Les personnes sont reçues sans rendez-vous, selon l'ordre d'arrivée.

INFOS DOUANE SERVICE

Ce service vous renseigne sur toutes les questions concernant la libre circulation des personnes, des biens et des services en Europe:

Infos Douane Service (France)
0811 20 44 44 (métropole)
+33 1 72 40 78 50 (hors métropole)

www.douane.gouv.fr

Centrale de renseignement de la douane (Suisse) +41 58 467 15 15



A savoir

AUTORISATIONS DE SEJOUR

Vous pouvez obtenir des renseignements concernant les autorisations de séjour auprès de votre commune de domicile ou du :

Service des migrations

Rue de Tivoli 28
2003 Neuchâtel

032 889 63 10

www.ne.ch/smig

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) se tient également à votre disposition pour toute information sur les différents types d'autorisation de séjour et d'établissement.

DROIT DE VOTE DES ÉTRANGÈRES ET ÉTRANGERS

S'établir dans le canton de Neuchâtel, c'est s'impliquer concrètement dans la vie de la société par une participation à la vie politique ou encore manifester sa pleine appartenance en acquérant la nationalité suisse.

Aujourd'hui, les personnes étrangères au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) et âgées de 18 ans révolus peuvent :

- voter et être élues sur le plan communal après au moins 1 an de résidence dans le canton.
- voter sur le plan cantonal après au moins 5 ans de résidence dans le canton.

Pour toute information, adressez-vous à votre commune de domicile.

NATURALISATION

La nationalité suisse s'acquiert par filiation et par adoption (acquisition par effet de la loi) ou naturalisation (acquisition par décision de l'autorité). Elle est une étape importante pour s'intégrer pleinement à la vie du pays. La loi prévoit deux procédures :

- La naturalisation facilitée s'adresse essentiellement à celles et ceux qui sont mariés à des personnes de nationalité suisse, mais la loi prévoit d'autres cas spécifiques. La naturalisation facilitée est du ressort du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), qui décide seul de son octroi ou de son refus.



A savoir

8



- La naturalisation ordinaire est la procédure que doit suivre toute personne intéressée par l'acquisition de la nationalité suisse et qui remplit les conditions exigées par la loi, ainsi que celles et ceux liés par un partenariat enregistré avec une personne de nationalité suisse. Pour déposer une demande de naturalisation ordinaire, il faut être titulaire d'une autorisation d'établissement (permis C), avoir séjourné en Suisse pendant 10 ans en tout avec une autorisation de séjour durable, dont 3 sur les 5 ans ayant précédé la demande et être domicilié dans le canton de Neuchâtel depuis 2 ans. Les années passées en Suisse entre l'âge de 8 et 18 ans comptent double, mais dans tous les cas, le séjour effectif doit avoir duré 6 ans au moins. Pour le partenariat enregistré, il faut avoir séjourné 5 ans en tout dont l'année ayant précédé la demande et 3 ans en partenariat enregistré. Par ailleurs, la durée de séjour passée avec le statut de requérant-e d'asile (permis N) ou d'étudiant-e n'est pas prise en compte. Seule la moitié de la durée de séjour passé au bénéfice d'un permis F (admission provisoire) est prise en compte.

La loi fixe encore d'autres critères et prévoit de multiples cas. La procédure administrative de naturalisation peut prendre jusqu'à deux ans.

Renseignements :

- à votre commune de domicile
- au Service de la justice - secteur des naturalisations
Rue de Tivoli 22, 2000 **Neuchâtel**
- au Service de la cohésion multiculturelle
Place de la Gare 6, 2300 **La Chaux-de-Fonds**

032 889 41 14

www.ne.ch/naturalisation

032 889 74 42

www.ne.ch/cosm

ASSURANCE-MALADIE

L'assurance-maladie pour la couverture des soins médicaux est obligatoire pour toute personne domiciliée en Suisse, selon la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (ci-après : LAMal). L'affiliation relève de la responsabilité individuelle et doit se faire dans les 3 mois qui suivent la prise de domicile. Si aucun assureur n'annonce spontanément votre affiliation dans ce délai, **l'office cantonal de l'assurance-maladie** (OCAM) vous adresse une lettre pour connaître le nom de l'assureur LAMal choisi. Sans réponse, l'office cantonal de l'assurance-maladie prononcera votre affiliation d'office auprès d'un des assureurs reconnus, sans égard à son tarif de prime.

Si le délai est respecté, l'affiliation déploie ses effets dès l'inscription au contrôle des habitants de votre commune. En cas d'affiliation tardive (après 3 mois), l'assurance déploie ses effets à la date de l'affiliation. Vous devez alors verser un supplément de primes. Des possibilités d'exemption existent dans certains cas spécifiques, notamment celles établies dans le cadre des règlements pour la coordination en matière de sécurité sociale UE/AELE.

A savoir

Les assureurs sont tenus d'accepter votre demande d'affiliation à la LAMal, quel que soit votre âge ou/et votre état de santé (pas de questionnaire de santé). Les prestations prises en charge par l'assurance obligatoire sont identiques pour tous les assureurs. Avant de prendre une décision d'affiliation auprès d'un assureur, il est important de comparer les primes des différentes compagnies d'assurance-maladie ainsi que les différentes formes particulières d'assurance proposées (franchise à option, choix limité du fournisseur de prestations ou assurance avec bonus, etc.). Selon la modalité choisie les primes se différencient sensiblement.

Office cantonal de l'assurance-maladie

Espace de l'Europe 2
Case postale 716
2002 Neuchâtel

032 889 66 30

www.ne.ch/ocam

FISCALITÉ ET IMPÔTS

Toutes les résidentes et tous les résidents du canton doivent déclarer leur revenu et fortune acquis en Suisse et/ou à l'étranger. Les personnes de nationalité étrangère qui ne sont pas titulaires d'un permis d'établissement (permis C) sont soumises à l'impôt à la source. À noter que les personnes remplissant ces critères mais mariées à une personne de nationalité suisse ou titulaire d'un permis C ne sont pas soumises à l'impôt à la source. Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site internet du **service des contributions** (SCCO): www.ne.ch/scco.

Pour préserver un marché de l'emploi sain, assurer l'équité dans la fiscalité et pouvoir aider celles et ceux qui sont dans le besoin, le canton de Neuchâtel a renforcé ses moyens de lutte contre le travail au noir, la fraude fiscale et l'abus de prestations sociales (campagne « Réglo »). Les abus ont non seulement un effet néfaste pour la société, mais ils peuvent aussi avoir des conséquences dramatiques pour les personnes qui trichent :

- Poursuites juridiques, voire pénales
- Vulnérabilité pour défendre ses droits et risque d'endettement
- Perte du permis de séjour pour les personnes étrangères
- Moyens financiers diminués pour la retraite et en cas d'accident

www.ne.ch/reglo

Information et conseil:

Domaine « Travail déclaré »: Office des relations et des conditions de travail (SEMP),
rue du Parc 117, 2300 La Chaux-de-Fonds, au 032 889 68 89.

Domaine « Impôts payés »: Service des contributions (SCCO),
rue du Docteur Coullery 5, 2300 La Chaux-de-Fonds, au 032 889 77 77.



A savoir

PERMIS DE CONDUIRE

Les permis de conduire étrangers sont reconnus en Suisse et peuvent y être utilisés uniquement pour des courses privées et au maximum durant une année.

Pour continuer à conduire après une année ou pour conduire à titre professionnel, vous devez effectuer l'échange de votre permis de conduire actuel en permis suisse auprès du **service cantonal des automobiles et de la navigation** (SCAN).

La procédure d'échange est disponible à cette adresse : www.scan-ne.ch/permisetranger
Attention, elle peut différer en fonction du pays dans lequel vous avez obtenu votre permis et des catégories en votre possession.

SCAN

Secteur admin. conducteurs
Malvilliers
Champs-Corbet 1
2043 **Boudevilliers**

www.scan-ne.ch

ÉCOLE

Tous les enfants sont admis dans les écoles obligatoires du canton de Neuchâtel.

Vous pouvez obtenir les renseignements nécessaires auprès de l'administration de votre commune de domicile. À l'âge de 4 ans commence la scolarité obligatoire d'une durée de 11 ans. Au terme de celle-ci, l'élève peut continuer ses études ou suivre un apprentissage.

Pendant sa scolarité obligatoire, votre enfant peut également suivre des cours de langue et culture d'origine organisés par les consulats ou les collectivités étrangères.

Vous obtiendrez toutes les précisions utiles à l'adresse suivante:

Service de l'enseignement obligatoire
Rue de l'Écluse 67
2001 **Neuchâtel**

032 889 69 20

www.ne.ch/seo



A savoir

ACCUEIL PRÉSCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

Pour accéder à une place en accueil préscolaire (0-4 ans) pour votre enfant, l'inscription doit se faire au moyen de la liste d'attente cantonale AEF auprès de **l'office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée** (OSAE). L'inscription doit être renouvelée tous les 3 mois, avec les coordonnées de l'enfant. (Liste disponible sur www.ne.ch/spaj: [accueil préscolaire et parascolaire/pour les parents/inscription](#)).

Toute modification d'inscription concernant un accueil en préscolaire (les jours de garde, les changements d'adresse, etc.) est à transmettre à cet office.

Pour accéder à une place en accueil parascolaire (4 ans et +), l'inscription doit se faire directement auprès de la direction de la structure concernée ou auprès de la commune de domicile.

Office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée

Fbg du Lac 23-25
2000 Neuchâtel

www.ne.ch/spaj

PLAN DE CARRIÈRE

Le centre d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OCOSP)

fournit un accompagnement et des conseils aux élèves, jeunes ou adultes désirant construire ou reconstruire leur avenir professionnel.

032 889 20 20

www.ne.ch/ocosp

RECHERCHE D'EMPLOI

Les offices régionaux de placement (ORP)- Secteur ProEmployés

informent et encadrent les personnes à la recherche d'un emploi :

Bureau de **Neuchâtel**
Bureau de **La Chaux-de-Fonds**
Bureau de **Fleurier**

032 889 68 18

032 889 68 13

032 889 61 50



A savoir

RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Une reconnaissance des diplômes étrangers par une autorité est nécessaire dans de nombreuses professions. En Suisse, les autorités compétentes pour la reconnaissance des diplômes diffèrent selon la profession.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) 058 462 28 26
Point de contact pour la reconnaissance des diplômes www.sbf.admin.ch/qualification
et qualifications professionnelle.

L'article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle permet aux adultes d'obtenir un certificat fédéral de capacité CFC sans apprentissage en se présentant librement aux examens de fin d'apprentissage, après avoir éventuellement suivi des cours de préparation, ou en faisant valider les acquis de l'expérience (VAE).
Les personnes intéressées doivent, en premier lieu, s'adresser à l'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP). www.ne.ch/ocosp

ETUDES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Service des formations post-obligatoires et de l'orientation (SFPO)
Espace 1
2300 La Chaux-de-Fonds 032 889 69 40
www.ne.ch/sfpo

Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises (CIFOM)
Rue de la Serre 62
2300 La Chaux-de-Fonds 032 886 30 00
www.cifom.ch

Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN)
Rue de la Maladière 84
2000 Neuchâtel 032 717 40 00
www.cpln.ch



A savoir

Centre professionnel des métiers du bâtiment (CPMB)

Les Longues-Raies 11
2013 Colombier

032 843 48 00

www.cpmb.ch

Université

Avenue du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

032 718 10 00

www.unine.ch

Office des bourses

Espace de l'Europe 2
2000 Neuchâtel

032 889 69 02

www.ne.ch/bourses

FORMATION DES ADULTES

Service de l'emploi

Rue du Parc 119
2301 La Chaux-de-Fonds

032 889 68 12

www.ne.ch/sempr

Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Site Dubied 12
2108 Couvet

032 889 69 25

www.cnip.ch

Université populaire neuchâteloise

Rue de la Maladière 84
2000 Neuchâtel

Rue de la Serre 62

2300 La Chaux-de-Fonds

www.cpln.ch/upn

032 725 50 40

032 886 31 10

OSEO Neuchâtel

Rue de la Promenade 5
2105 Travers

032 886 43 84

www.oseo-ne.ch

Association Lire et Ecrire

Rue du Doubs 103, 2300 La Chaux-de-Fonds
Rue Louis-Favre 1, 2000 Neuchâtel

032 914 10 81

www.lire-et-ecrire.ch



A savoir

COURS DE FRANÇAIS ET CONNAISSANCE DE LA SUISSE ET DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) peut vous renseigner et vous orienter vers les offres de cours de français existants ainsi que sur d'autres cours utiles (numératie, TIC, etc.).

Le service propose également des cours permettant d'acquérir des connaissances sur la Suisse et le canton de Neuchâtel, tels que le « Programme d'intégration et de connaissances civiques » (PICC) ou le cours « Vivre en Suisse et à Neuchâtel » destinés aux candidates et candidats à la naturalisation.

Pour toute information :

Service de la cohésion multiculturelle
Place de la Gare 6
2300 La Chaux-de-Fonds

032 889 74 42
www.ne.ch/cosm







 **ne.ch**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**SERVICE DE LA COHÉSION
MULTICULTURELLE**

PLACE DE LA GARE 6
2300 LA CHAUX-DE-FONDS

T +41 (0)32 889 74 42

F +41 (0)32 722 04 04

www.ne.ch/migrationsetintegration